



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



Iriscare

## **CIRCULAIRE relative à la VACCINATION CONTRE LE COVID-19 - 3<sup>ème</sup> dose**

### **Instructions destinées aux maisons de repos, aux maisons de soins et de repos et aux résidences-services agréés et subventionnés par la Commission communautaire commune concernant la vaccination contre le Covid-19 avec le vaccin PfizerBioNTech (Version 1.1)**

#### **Annexes à la circulaire :**

1. Aperçu des procédures à suivre (protocole) + kit collectivités
2. Manuel d'utilisation Vaccinnet
3. Manuel d'utilisation Doctena-BRUVAX
4. Exemple d'un enregistrement de groupe

#### **1. Raisonnement**

Les principaux objectifs de la campagne de vaccination contre le Covid-19 sont de protéger les groupes à risque et d'obtenir une immunité collective dans la population afin d'éviter la propagation du coronavirus. La vaccination peut prévenir les formes graves de la maladie et sauver des vies. Il est donc primordial de se faire vacciner, non seulement pour vous-même, mais aussi pour votre entourage. Notre objectif ultime est un retour à la vie normale.

#### **2. Contexte**

Les personnes présentant une immunité réduite ou une plus grande vulnérabilité peuvent être moins bien protégées après leur vaccination de base à 1 ou 2 doses. Des données scientifiques plus récentes démontrent qu'une dose supplémentaire d'un vaccin à ARNm (actuellement Pfizer ou Moderna) peut offrir une meilleure protection à ces personnes. En Belgique, il a donc été décidé d'administrer une dose supplémentaire d'un vaccin à ARNm à ces personnes particulièrement vulnérables. Comme nous partons du principe que les personnes âgées résidant dans votre (vos) institution(s) font partie de ce groupe cible vulnérable, nous leur offrons également la possibilité de recevoir une 3<sup>ème</sup> dose.

#### **3. Pourquoi cette 3<sup>ème</sup> dose pour ces personnes vulnérables ?**

Grâce à l'avancement de la campagne de vaccination mondiale, nous disposons désormais de données fiables sur l'efficacité des vaccins pour des groupes spécifiques qui étaient auparavant moins représentés dans les études, et ce notamment pour les patients immunodéprimés. Ces derniers ont une immunité plus faible en raison d'une maladie congénitale, d'un traitement en cours (par exemple avec des corticostéroïdes), d'un cancer du sang ou d'un cancer solide en cours de traitement, d'une transplantation ou simplement en raison de leur âge. Nous constatons également que le système immunitaire vieillit.

Ces analyses nous ont permis de noter que (d'un point de vue statistique) les vaccins sont moins efficaces dans ces groupes, surtout lorsque les personnes se retrouvent dans des collectivités résidentielles, où d'éventuels clusters les exposeraient à un risque particulier. Cette diminution de l'efficacité est mise en évidence dans les analyses des patients qui contractent la maladie, mais aussi sur la base des hospitalisations et de différents marqueurs biologiques. Pour ces populations plus vulnérables, un schéma de 3 doses au lieu de 2 semble donc plus approprié. Cette dose supplémentaire permet de renforcer le système immunitaire et d'augmenter la protection collective.

#### **4. Quel vaccin sera utilisé pour cette 3<sup>ème</sup> dose ?**

Tout comme pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> dose, seul le vaccin Pfizer sera administré quel que soit le type de vaccin utilisé avant.

#### **5. Groupe-cible**

- Tous les résidents des maisons de repos, des maisons de repos et de soins et des résidences-services et des complexes résidentiels proposant des services en ce qui concerne l'administration de la 3<sup>ème</sup> dose.
- Si des membres du personnel de votre établissement n'ont pas encore été vaccinés, ils peuvent se faire vacciner d'une première dose en même temps.
- Nouveaux résidents et les résidents actuellement non encore vaccinés et qui le souhaitent.

#### **6. La volonté de se faire vacciner**

Il est important que vous disposiez toujours d'une liste actualisée du nombre exact de vaccins dont vous avez besoin pour votre institution. Veillez à en tenir compte si, entre-temps, vous avez admis de nouveaux résidents ou recruté de nouveaux membres du personnel.

Discutez de l'organisation de cette enquête avec le MCC/ médecin référent.

#### **7. Consentement éclairé**

Le consentement éclairé (le document autorisant la vaccination) donné pour la 1<sup>ère</sup> dose était un consentement éclairé pour un schéma vaccinal complet contre le Covid-19. Cette 3<sup>ème</sup> dose s'inscrit dans ce schéma de vaccination, de sorte que le consentement éclairé déjà donné pour la première et la deuxième dose reste valable pour cette nouvelle dose.

Vous trouverez ci-joint un formulaire modèle du consentement éclairé pour les résidents ou les membres du personnel souhaitant se faire vacciner pour la première fois.

#### **8. Préparation pratique**

Utilisez la liste Excel ci-jointe de tous les bénéficiaires (18+) qui remplissent les conditions pour recevoir un vaccin et téléchargez cette liste dans BRUVAX. La liste doit contenir au moins les informations suivantes :

- Nom et prénom du bénéficiaire
- Numéro de registre national
- Date de naissance
- Date de la vaccination avec la 2<sup>ème</sup> dose

## 9. Informations pratiques

### 9.1. Comment commander les vaccins ?

Le responsable médical (MCC/médecin référent) peut passer une commande pour une livraison (delivery) et doit remplir le nombre de flacons et les coordonnées des résidents. Un flacon contient 6 doses.

Commandez les vaccins à temps, c'est-à-dire au moins 7 jours avant la date de vaccination, via <https://coll.brussels.doctena.be>.

Vous pouvez demander un mot de passe à cet effet en envoyant un mail à l'adresse [vacci-hyg@ccc.brussels](mailto:vacci-hyg@ccc.brussels).

Les coordonnées des personnes qui seront vaccinées doivent être remplies en ligne lors de la commande. Cette commande sera donc également considérée comme prescription de groupe.

### 9.2. Comment les vaccins seront-ils livrés ?

Medista sera chargé de la livraison des vaccins. Un calendrier sera établi par code postal afin que toutes les maisons de repos ayant le même code postal reçoivent leurs vaccins le même jour. Les flacons ont une durée de conservation de 20 jours, à condition qu'ils soient conservés au réfrigérateur et restent fermés.

Les 20 jours sont à compter à partir du moment où les flacons seront livrés dans votre institution.

### 9.3. Comment les vaccins seront-ils administrés ?

Par analogie avec l'administration de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> dose, nous demandons également pour cette 3<sup>ème</sup> dose que le MCC, en collaboration avec le gestionnaire de la maison de repos, se charge de l'organisation interne.

Après l'administration, la 3<sup>ème</sup> dose doit également être enregistrée dans Vaccinnet sous le numéro COV (voir l'annexe pour l'enregistrement des groupes).

Les autres matériels pour la vaccination ( seringues, aiguilles, EPI, gants, ...) feront l'objet d'une livraison par **Iriscare**.

#### **9.4. Date de la livraison**

Comme mentionné au point 9.2, le planning pour la livraison est établi sur la base du code postal. Une invitation pour passer votre commande vous sera envoyée par e-mail. Ensuite, vous recevrez la date de livraison de la part de l'équipe back-office première ligne de la Cocom. Les commandes doivent être passées au moins 7 jours à l'avance.

#### **9.5. Surplus**

Le but n'est pas de laisser les doses se perdre. Les doses excédentaires peuvent être administrées aux personnes pas encore vaccinées (1<sup>ère</sup> dose pour les résidents, les membres du personnel, les visiteurs, ...). Les vaccins de suivi pour les résidents et membres du personnel seront administrés au sein de votre établissement. Toutes les autres personnes peuvent se présenter après 4 semaines à l'un des points de vaccination bruxellois (voir [www.coronavirus.brussels](http://www.coronavirus.brussels)).

En cas de surplus, la priorité est accordée selon l'ordres suivant:

- les résidents actuellement non encore vacciné et qui le souhaitent;
- les nouveaux résidents et ceux qui doivent terminer leur schéma de vaccination;
- les membres du personnel;
- les visiteurs ( sachant que pour leur suite du schéma, cela se fera dans un centre de vaccination de Bruxelles et non plus systématiquement au sein de la MR/MRS).

#### **9.6. Quel est le délai recommandé entre la 2<sup>ème</sup> dose (ou la seule dose en cas d'un vaccin unidose) et la dose supplémentaire ?**

Il doit y avoir un intervalle d'au moins 4 semaines entre l'administration de la 2<sup>ème</sup> dose (ou la seule dose en cas d'un vaccin unidose) et la dose supplémentaire du vaccin contre le coronavirus.

#### **9.7. La 3<sup>ème</sup> dose du vaccin contre le Covid-19 peut-elle être administrée en même temps que le vaccin contre la grippe classique ?**

Sur la base des recommandations du CDC (Centre for Disease Control) et de la HAS (Haute Autorité de Santé) française, le groupe d'experts de la Taskforce Covid-19 précise qu'il n'y a plus d'intervalle minimum à respecter entre la vaccination contre le Covid-19 et les vaccins non vivants. D'un point de vue scientifique, les deux peuvent donc être administrés simultanément.

À ce stade, la Commission communautaire commune recommande de donner la priorité à la 3<sup>ème</sup> dose du vaccin contre le Covid-19 et d'administrer le vaccin contre la grippe au début du mois de novembre.



Nathalie Noël  
Fonctionnaire Dirigeante  
Commission Communautaire Commune

Tania Dekens  
Fonctionnaire Dirigeante  
Iriscare